

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Total

Question écrite n° 8169

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la situation dramatique de salaries d'entreprises nationales ayant conclu des accords salariaux, lesquels ne sont plus respectes des lors que les dirigeants de ces groupes nationaux transferent leurs responsabilites a d'autres entreprises de type « filiales ». Dans un cas precis, il parait anormal que la societe Total, qui exploitait en Aveyron, a Bertholene, une mine d'uranium, et qui avait conclu en mai 1992 un accord d'entreprise (jusqu'en 1995) pour le reclassement du personnel avec une gestion previsionnelle de l'effectif, n'ait pas egalement cede ses engagements pris envers son personnel lors du transfert de l'entreprise a la COGEMA. Cette situation met en difficulte les negociations entamees par le personnel pour obtenir une reconversion dans une activite de biocarburant ou la creation d'une unite liee avec l'arrivee de l'autoroute A 75 (a 20 kilometres de Bertholene). Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour remedier a de tels abus et les initiatives envisagees pour favoriser une reconversion ou un reclassement du personnel de l'entreprise Total-COGEMA de Bertholene.

Texte de la réponse

Selon les informations recues de la COGEMA, la fermeture du site de Bertholene a ete programmee par Total Compagnie Miniere France bien avant l'achat par la COGEMA de ses actifs miniers uranium. Un accord d'entreprise sur la gestion previsionnelle de la fermeture de ce site a ete signe le 7 mai 1992 par Total Compagnie Miniere France (devenue la Societe des Mines de Jouac) et les organisations syndicales. Cet accord n'a, a ce jour, pas ete denonce ; il s'applique donc dans son integralite. Avec le changement d'actionnaire, il est vrai que les mutations vers le groupe Total sont devenues plus difficiles (encore que deux mutations soient en cours de realisation). Mais COGEMA s'est substituee a Total en proposant des postes sur ses differents sites, generalement mieux adaptes a la nature des metiers pratiques a Bertholene. C'est dans cette logique que continue a travailler l'antenne paritaire reclassement-reconversion ; plusieurs dossiers de mutations dans le groupe COGEMA sont etudies. Par ailleurs l'accord prevoit qu'en cas d'evenements remettant en cause leur realisation, la direction informerait rapidement les collaborateurs concernes des mutations. Selon la COGEMA, c'est ce qui a ete realise lorsqu'il s'est avere que, les mutations vers Jouac ne pouvaient plus etre envisagees. Au regard de la situation actuelle, j'ai demande a mes services de se tenir regulierement informes des conditions dans lesquelles s'effectuera la fermeture du site de Bertholene, afin de veiller a son bon deroulement.

Données clés

Auteur : M. Briane Jean Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 8169

Rubrique : Minerais

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE8169

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur **Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4113

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1941